

## REGLEMENT PARTICULIER

### CHAMPIONNAT DE PRENATIONALE GRAND EST SENIORS MASCULINS

#### Article 1 :

Les clubs sont regroupés dans une poule unique de 12 équipes maximum composée de celles du championnat de Prénationale de la saison 2019/2020 et celles reléguées du championnat de France de N3M et les accessions des 3 poules d'Excellence Grand Est.

#### Article 2 : Titre de champion

Le club classé premier est déclaré : "CHAMPION DU GRAND EST PRENATIONALE"

#### Article 3 : Modalités d'accession au championnat de France de la N3M

Les équipes classées aux 3 premières places du classement sont proposées à l'accession au Championnat de France N3.

Les équipes classées aux 3 premières places ne peuvent refuser la montée en championnat de France. (se référer à l'article 110 du règlement fédéral).

L'application de cette règle ne concerne pas les équipes classées au-delà de la 3<sup>ème</sup> place. S'agissant d'une équipe réserve qui ne peut accéder en Nationale 3, l'équipe suivante au classement est proposée à l'accession au Championnat de France N3.

#### Dispositions pour l'accession d'une équipe réserve en Nationale 3

L'équipe première doit disputer le championnat de LNH, N1 ou N2.

**L'équipe réserve ne doit pas présenter sur chaque feuille de match plus de 4 joueurs de plus de 22 ans (article 108.2.5 du règlement fédéral).**

Sanction sportive : pas d'accession possible si une seule des feuilles de match issue uniquement de ce championnat de Prénationale présente plus de 4 joueurs de plus de 22 ans. Mais cette rencontre ou toutes les rencontres à plus de 4 joueurs de plus de 22 ans ne sont pas perdues par pénalité. Les résultats de la ou des rencontres disputée(s) avec plus de 4 joueurs de plus de 22 ans resteront cependant acquis (pas de perte de match par pénalité dans ce cas précis).

#### Article 4 : Relégation en Excellence

Les clubs classés aux trois dernières places sont relégués en Excellence pour la saison suivante.

L'équipe classée à la 10<sup>ème</sup> place pourra être proposée pour être repêchée si place laissée vacante par une équipe.

Les équipes classées aux 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> places sont reléguées en division Excellence sans possibilité de repêchage.

Des descentes supplémentaires auront lieu s'il y a plus de trois relégations du Championnat de France N3M concernant les clubs du Grand-Est vers le niveau Prénational.

**Disposition particulière** : 2 équipes minimum d'un bassin participeront toujours à la Prénationale.

Pour respecter l'application de cette disposition, les équipes des autres bassins seront reléguées dans l'ordre respectif de leur classement.

#### Article 4 : Accessions complémentaires éventuelles à la fin de la saison 2021/2022

Dans le cas d'une possibilité d'accession(s) supplémentaire(s), le ratio entre les points acquis et le nombre de matchs joués établira un classement de repêchage des poules d'Excellence des trois bassins.

#### Détermination des accessions complémentaires des équipes :

Les équipes de différentes poules d'Excellence seront classées au quotient (voir ci-après). La comparaison entre équipes des différentes poules se détermine exclusivement entre les équipes du même rang dans le classement : d'abord le quotient entre tous les deuxièmes, puis si nécessaires entre tous les troisièmes, ...

- 1) Quotient réussite QR = nombre de points obtenus au classement final divisé par le nombre de matches disputés,
- 2) Quotient *goal average* = différence entre les buts marqués et les buts encaissés divisée par le nombre de matches disputés,
- 3) Quotient nombre de buts marqués sur nombre de matches disputés,